



RECU EN PREFECTURE

Le 16 décembre 2020

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20201210-D006244I0-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE

### des Délibérations du Conseil Municipal

#### Séance du 10 décembre 2020

Le Conseil Municipal, convoqué le 3 décembre 2020, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT) pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

**Étaient présents à la CCI (avec vote électronique) :** Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH, M. Philippe CREMER, M. Benoît CYPRIANI, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Gilles SPICHER, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE.

**Étaient présents en visio-conférence (avec vote électronique) :** M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Pierre-Charles HENRY (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Thierry PETAMENT (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Juliette SORLIN, Mme Claude VARET, Mme Marie ZEHAF.

**Étaient présents en visio-conférence (sans vote électronique) :** M. Hasni ALEM, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO.

**Secrétaire :** M. Guillaume BAILLY.

**Étaient absents :** M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD.

**Procurations de vote :** M. Hasni ALEM à Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Nathalie BOUVET à Mme Agnès MARTIN, Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Anthony POULIN, Mme Annaïck CHAUVET à M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA à M. Aurélien LAROPPE, Mme Marie ETEVENARD à M. François BOUSSO, Mme Lorine GAGLILOLO à M. Aurélien LAROPPE, Mme Sadia GHARET à Mme Aline CHASSAGNE, M. Olivier GRIMAITRE à M. Gilles SPICHER, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n° 2), M. Damien HUGUET à M. François BOUSSO, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à M. Benoît CYPRIANI, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, Mme Laurence MULOT à M. Ludovic FAGAUT, M. Thierry PETAMENT à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 32), M. Maxime PIGNARD à Mme Christine WERTHE, Mme Françoise PRESSE à Mme Valérie HALLER, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, M. Nathan SOURISSEAU à Mme Claudine CAULET, M. André TERZO à M. Christophe LIME.

**OBJET :** 06. Mobilisation de la Ville et présentation des mesures COVID en période de crise

Délibération n° 2020/006244

## Mobilisation de la Ville et présentation des mesures COVID en période de crise

**Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire**

### Résumé :

Les différentes réponses de la Ville à la crise sanitaire dans toutes ses dimensions, mesures sanitaires, sociales et économiques en direction de la population pour le territoire de la Ville. Un certain nombre d'entre elles fait l'objet d'une série de rapports distincts, en mobilisant des financements complémentaires ou par redéploiement de crédits.

Depuis le début de la crise sanitaire, la Ville de Besançon, le Centre Communal d'Action Sociale et Grand Besançon Métropole sont mobilisés pour mettre en place, dans le cadre de leurs compétences respectives et au-delà, des actions répondant à l'impérative prévention et au nécessaire accompagnement de la situation, au travers de mesures sanitaires, sociales et économiques pour le territoire de la Ville.

La montée rapide de la deuxième vague de l'épidémie et la décision du gouvernement de passer à une seconde période de confinement nous conduisent à adapter le fonctionnement de la collectivité, à renforcer les mesures de soutien existantes et à amplifier notre action auprès des personnes vulnérables.

Ces mesures d'adaptation et de soutien font l'objet de plusieurs rapports qui figurent à l'ordre du jour de ce Conseil Municipal, dans le prolongement des mesures mises en place depuis plusieurs semaines.

Durement touchés par le premier confinement, et fragilisés par une reprise d'activités à l'issue du premier confinement qui n'a pas compensé les pertes d'activités, nombre d'acteurs économiques connaissent de grandes difficultés. Des moyens considérables sont mobilisés par l'Etat, la Région et Grand Besançon Métropole pour soutenir les entreprises.

A ce jour, les mesures de soutien aux acteurs économiques (incluant les associations) prises par le bloc local représentent un effort de l'ordre de 5,3 M€ (2,6 M€ pour la Ville et 2,7 M€ pour GBM).

Au global, l'impact budgétaire de la crise de la Covid est donc considérable.

L'impact budgétaire est estimé à plus de 7 M€ pour la Ville seule (3,6 M€ en dépenses et 3,8 M€ en perte de recettes) venant s'ajouter à l'effort réalisé par GBM (estimé également à plus de 7 M€).

Le tableau joint en annexe récapitule l'état des inscriptions de crédits en recettes et en dépenses en lien avec la crise sanitaire COVID 19.

Pour faire face aux risques liés à l'isolement accru en période de confinement, le maintien d'un lien social avec les personnes vulnérables doit être maintenu. Un renforcement du soutien aux personnes vulnérables est initié par le CCAS, avec notamment un élargissement significatif de la liste des personnes bénéficiaires de la plateforme d'appel.

Le renforcement du soutien aux personnes vulnérables, se traduit en particulier, par le maintien de l'ouverture de tous les services d'accompagnement social et d'accès aux droits (accueils, aide et soin à domicile, portage de repas, antennes sociales de quartier, MSAP-France services, Maison des Séniors...), par l'élargissement de certains dispositifs comme la veille mobile et « le aller vers » pour « le logement d'abord » en faveur des publics à la rue. Des distributions de masques ou de kits hygiène et COVID 19 pour les plus démunis ont également eu lieu. La coordination de l'aide alimentaire et le soutien financier aux associations qui en assurent la distribution ont été renforcés pour répondre à une demande croissante. Pour les séniors, dans les résidences autonomie, le maintien du lien avec les proches et les familles est assuré dans le respect des protocoles sanitaires. Pour les personnes en situation de handicap, les informations sanitaires et pratiques ont été rendues accessibles, et les structures telles que les groupes d'entraide mutuelle maintenues ouverts. Enfin une plate-forme d'appels pour les personnes isolées a été mise en place. L'ensemble de ces mesures est porté par le CCAS de la Ville de Besançon.

## I. L'adaptation du service public

- **La prise en compte du contexte sanitaire par l'administration**

Les principes généraux d'action de Grand Besançon Métropole, de la Ville de Besançon ainsi que de son Centre Communal d'Action Sociale dans le cadre de la mise en place d'une stratégie de continuité d'activité ont donné lieu à la formalisation d'une organisation de gestion de crise. Celle-ci poursuit un double objectif du **Plan de Continuité d'Activité (PCA)** :

- Maintenir des services essentiels à la population dans le cadre d'un service public devant agir en mode dégradé ;
- Mettre en œuvre une organisation optimale afin de préserver une ressource interne nécessaire au bon fonctionnement des institutions.

**Plusieurs instances tant décisionnelle qu'opérationnelle sont mises en place.** L'instance stratégique et de décision, sous l'autorité de Mme la Maire a pour missions principales de définir les orientations stratégiques de gestion de la crise pour la Ville, le CCAS et GBM, et la coordination avec les autorités extérieures (Préfet du Doubs, Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté, Région Bourgogne-Franche-Comté, Département du Doubs, Centre Hospitalier Universitaire et structures médicales privées, ordre des médecins, représentants de la médecine de ville...). Une instance opérationnelle et de gestion regroupe les directions les plus concernées sous l'autorité du Directeur Général des Services.

L'organisation en gestion de crise précise également les modalités de mise à disposition d'agents des 3 collectivités en renfort là où le besoin existerait. L'expérience du 1<sup>er</sup> cycle épidémique a montré à quel point les agents sont mobilisés pour maintenir un niveau de service à la hauteur des attentes des administrés pour les services dits « cruciaux ».

**Les services opérationnels essentiels pour la vie de la cité constituent la priorité.** Ils doivent être maintenus en toute circonstance et de manière permanente, et pouvoir au besoin être rendus en mode dégradé : il s'agit par exemple, pour la Ville et GBM de la distribution et traitement de l'eau (DEA), collecte et traitement des déchets (DGD), déclarations à l'état-civil et délivrance des actes titres (DRU), tranquillité publique et contrôle de l'espace public (DSTP), salubrité des espaces publics (DMOB-propreté), astreintes opérationnelles techniques (DGST et DSI), prise en charge des personnes vulnérables bénéficiant d'un suivi social, soins et nourrissage des animaux de la Citadelle (Direction Citadelle)... Les services dits essentiels et non essentiels déploient à la fois des protocoles d'accueil des usagers pour les uns et des services en ligne pour les autres.

A la liste du premier confinement, il faut désormais ajouter les crèches, les écoles, les accueils périscolaires en mode de fonctionnement normal (ci-dessous) et la poursuite de la majorité des services publics.

**Le Plan de Continuité des Activités (PCA) s'adapte en permanence avec la mobilisation d'une réserve sanitaire,** prenant acte du bilan de la première période de confinement. Ainsi, les agents des services fermés ou fonctionnant en activité réduite sont tous susceptibles d'être mobilisés en renfort ou remplacement d'agents absents dans les services cruciaux. Cette mobilisation se fait en tenant

compte des compétences et métiers. Les facilités horaires accordées aux agents restent valables sous réserve de l'accord du directeur / chef de service, sauf nécessité de service.

**Le télétravail** : 820 agents ont d'ores et déjà été autorisés à télétravailler jusqu'à 5 jours par semaine pendant la période de confinement, tout en prenant en compte le principe de continuité du service public. 270 ordinateurs portables supplémentaires ont été commandés et ont été répartis entre les Services, en fonction des besoins, courant du mois de novembre. A terme, ce sont près de 1 000 agents Ville/GBM/ CCAS qui devraient être positionnés en télétravail pour tout ou partie de leur activité.

Dès le début de la crise sanitaire, les agents reçoivent **des dotations en EPI (Équipements de Protection Individuelle)**. Et depuis le 20 novembre la collectivité met des salles de réunion à disposition des agents pendant la pause méridienne pour leur permettre de déjeuner dans des conditions de sécurité sanitaires optimales.

**Le Service de Médecine Préventive** se mobilise et reste ouvert pendant le confinement : les professionnels du service (médecin, psychologue, infirmières) sont à l'écoute des agents qui ressentiront le besoin d'être soutenus pendant cette période difficile.

- **Mise en œuvre des protocoles sanitaires dans le domaine éducatif**

L'Etat (Education nationale, Jeunesse) a instauré des protocoles sanitaires d'accueil des enfants dans les écoles et les accueils de loisirs (péris et extrascolaires). Pour rappel, on dénombre 424 classes sur la commune, rassemblant 8 722 élèves de maternelle et d'élémentaire.

La Ville accompagne ces protocoles dans l'entretien et l'agencement si nécessaire des locaux et l'application des règles sanitaires par les agents (agents de service, ATSEM, animateurs ...). La réserve sanitaire est mobilisée en temps de confinement pour cela et des nébuliseurs ont été acquis pour les désinfections. Le scénario retenu par les autorités est bien celui d'un enseignement en présentiel pour tous les élèves, à tous les niveaux du cursus primaire et sur l'ensemble du temps scolaire.

Tous les enfants sont accueillis en même temps à l'école et aux accueils périscolaires. En temps périscolaire, l'organisation testée en mai et juin a été préservée. Pour permettre aux animateurs d'avoir le même niveau d'information, une formation a été dispensée dans chaque école à un « ambassadeur des gestes barrières ».

Il y est notamment rappelé les modalités de port du masque pour les adultes, de limitation dans la mesure du possible des regroupements et des croisements importants entre les groupes d'élèves, de l'utilisation et du partage du matériel scolaire et des activités et sorties pédagogiques (sports, piscine, spectacle, ...).

Une procédure à adopter en cas de contamination ou de suspicion de Covid-19 chez un élève ou un personnel existe également. Elle est la déclinaison du protocole d'octobre entre le rectorat de l'Académie de Besançon et l'Agence Régionale Santé Bourgogne-Franche-Comté.

Enfin, le protocole sanitaire précise que les parents doivent être informés des conditions de fonctionnement de l'école de leur enfant et de l'évolution des mesures prises au regard du contexte de la crise sanitaire.

Pour des solutions alternatives d'accueil et d'encadrement dans l'hypothèse où l'accueil scolaire serait limité dans les établissements, la Ville conduit une étude depuis la rentrée : inventaire des sites d'accueil, transformation de ses sites en salle de soutien à la scolarité ou d'activités, temps du midi, ressources humaines, activités sportives et culturelles, etc. Si ces solutions semblent envisageables sur certains sites et pour des classes limitées, elles ne pourraient concerner l'ensemble des 76 écoles bisontines, principalement faute des ressources humaines pour assurer l'encadrement

Les quinze structures multi-accueil petite enfance municipales bisontines ont développé un protocole en accord avec les Recommandations du Secrétariat d'Etat à l'enfance et aux familles (Ministère de la santé et des solidarités). Celui s'appuie sur les orientations principales suivantes :

- Renforcement de la distanciation sociale entre adultes avec port du masque obligatoire et limitation du temps d'échanges entre parents et agents des crèches. La Ville de Besançon a fait le choix de doter les professionnels « petite enfance » de masques chirurgicaux depuis le début de la crise sanitaire.
- Renforcement des pratiques d'hygiène, qu'il s'agisse du ménage, de l'entretien des jouets et du linge, ou du lavage de mains. La Ville de Besançon met à disposition des usagers et des professionnels du gel hydroalcoolique à l'entrée des crèches, des services d'accueils au sein de ces crèches.
- Cloisonnement des groupes d'enfants concernant les établissements à forte capacité d'accueil et donc à risque accru (3 services).

Le protocole a été communiqué à chaque parent, et un affichage a été spécifiquement créé en direction des familles ayant des difficultés de compréhension de la langue française.

Un dialogue constant est maintenu avec les services de l'Agence Régionale de Santé. Les quelques cas positifs recensés parmi les enfants et agents n'ont généré aucune fermeture de crèche ni de services d'accueil au sein de celles ci. Dans une période de sensibilité accrue pour l'équilibre des familles, le service public de la petite enfance poursuit ses missions d'accueil, d'éveil des petits bisontins et de soutien à la parentalité.

## II. Le renforcement de la communication

Dans la période d'incertitude actuelle, il est plus que jamais nécessaire d'entretenir un lien entre la Ville et les bisontines et les bisontins. Depuis la mise en place du second confinement, la direction de la communication de la Ville a tout de suite mis à jour les deux pages dédiées à la crise sanitaire sur [besancon.fr](http://besancon.fr). L'une rappelle les mesures sanitaires, les gestes barrières, l'accès aux différentes attestations téléchargeables ou à remplir en ligne etc. L'autre présente le fonctionnement de tous les services de la Ville, du CCAS ou de GBM et de nos partenaires (commerces, Ginko, etc.) durant cette période particulière.

A la demande du CCAS, ces pages sont actuellement en cours de traduction pour être adaptées aux différentes formes de handicap.

**Côté réseaux sociaux**, chaque jour des informations sont postées sur Facebook, Twitter et Instagram.

Depuis le 3 novembre, la newsletter spéciale COVID est de nouveau adressée aux 50 000 abonnés bisontins. Conçue par la Ville, GBM et le CCAS, elle est hebdomadaire et sort tous les lundis.

Elle était très attendue car son taux d'ouverture est de 50 %, un résultat très important pour une lettre d'information d'une collectivité.

Bien entendu, d'autres canaux sont utilisés pour relayer ces informations comme les panneaux digitaux et le BVV.

**Communication interne** : la réactivité qui a permis au service de communication interne de passer le magazine à destination des agents en périodicité hebdomadaire lors du confinement.

Enfin, des messages à destination de publics très ciblés comme les parents d'élèves, par exemple, sont adressés via sms de manière ponctuelle.

**Consultation des habitants** : La Ville, cet été, a lancé une grande consultation sur la crise sanitaire 4 974 Bisontin(e)s ont répondu sur leur inquiétude sur l'épidémie, sur le confinement, sur leur temps libre, sur l'information ou encore les effets sur l'activité économique.

### III. L'accompagnement des professionnels de santé et les mesures sanitaires

La Ville souhaite assurer une présence aux cotés des acteurs de la santé dans le contexte de la crise sanitaire ; elle se traduit par diverses interventions :

- **Veille documentaire et expertise**

La Direction Hygiène Santé peut être sollicitée pour participer aux différentes instances gouvernantes. Elle assure l'interface avec les services de l'ARS de par sa mission de Service Communal d'Hygiène Santé.

La veille sanitaire permet d'identifier les points sur lesquels il est nécessaire de communiquer en interne ou vers la population. Un lien privilégié est assuré avec les services communication pour adapter et relayer les messages.

La veille sanitaire s'étend à tous les réseaux et institutions locaux de santé publique. La création d'outils de prévention est profuse. En complément et pour mieux répondre au plan d'action, des outils sont élaborés par les services localement (affiches, tutos, vidéos, dispositifs ou jeux spécifiques, guide de bonnes pratiques).

- **Formations adaptées (ambassadeurs, référents...) internes et externes**

La formation d'ambassadeurs aux gestes et bonnes pratiques sanitaires (ou de passeurs d'informations et d'attitudes) permet de démultiplier sur les lieux de vie, d'associations ou de travail une attention bienveillante sur les attitudes et pratiques inadaptées ou à risque de tout un chacun et de susciter des changements. Elle s'adresse aux référents et aux équipes désignées des directions de la collectivité, notamment celles qui sont proches du public, mais aussi aux associations, aux gérants de bars et restaurants...

A ce jour, 225 ambassadeurs, agents et bénévoles ont été formés. A ceci s'ajoute une centaine d'assistants d'éducation qui ont eu une seconde formation fin août (les mêmes qui avaient été formés en juin).

- **Actions sur les lieux de vie, mise en place d'équipes mobiles**

Pour compléter l'action des ambassadeurs sur leurs lieux de travail et/ou de vie et, pour prendre en compte les priorités qui ressortent de la dynamique de l'épidémie (inégalités d'accès à la santé, aux produits de santé, les comportements inadéquats lors des fêtes, le soir après 22 h dans les bars, les questionnements d'autres acteurs économiques ...) il est nécessaire de disposer d'équipes mobiles pour aller sur le territoire et réaliser des :

- actions de prévention collectives,
- accompagnements aux actions de solidarités auprès des plus fragiles,
- appuis individuels (travail ou privé).

Ces équipes mobiles reposent actuellement sur la disponibilité des agents en poste compte-tenu de leurs missions de base. Des interventions ont eu lieu entre les deux périodes de confinement. Un renfort est prévu de deux cadres/professionnels de santé et de services civiques en lien avec les services de l'Etat et le Centre régional d'information jeunesse.

- **Comité d'Appui en Santé Publique**

Dans le cadre de la gestion de crise « Covid », les questions des orientations stratégiques et des modalités de prises de décisions sont deux composantes essentielles en matière de santé publique et les collectivités territoriales sont positionnées, par l'Etat, comme étant incontournables pour une gestion de crise adaptée aux territoires.

Le Comité d'Appui en Santé Publique, sera à disposition de la Maire et pourra apporter son expertise sur des sujets complexes se posant sur le territoire et, dans un premier temps, sur des problématiques liées au Covid.

- **Appui aux professionnels de santé en cours de constitution de Communautés de Pratiques Territoriales de Santé [CPTS]**

La Ville participe à la demande des professionnels concernés ou de l'ARS aux réflexions et échanges organisés pour monter ces CPTS. En effet des points de coordination et de complémentarité notamment sur la question de la prévention sont à rechercher et pourraient être intégrés dans le projet de santé des CPTS.

Par ailleurs, en période de gestion de crise, par exemple lors du confinement, elle relaie en interne les besoins logistiques.

- **Appui à l'organisation de structures de dépistages en lien avec les laboratoires et l'ARS**

L'organisation des dispositifs de dépistages spécifiques à la crise appartient aux laboratoires en lien avec l'ARS. La Ville vient en appui logistique et la DHS est l'interlocuteur « santé publique » et assure l'interface avec l'ARS.

La Ville a permis l'ouverture du centre Dr Mouras de dépistage de la Covid-19 pour les patients prioritaires avec les Laboratoires LPA et CBM25. Ce centre a ensuite été transféré au 6 des Causses, toujours avec le soutien de la Ville, à compter du 16 novembre, afin d'offrir des conditions d'accueil adaptées aux mois d'hiver.

Conformément à la doctrine nationale de priorisation des tests du 16 septembre, ce site accueille les patients de priorité 1, c'est-à-dire, des personnes devant disposer d'un examen dans les 24 heures pour obtenir les résultats dans les 24 heures suivantes selon l'afflux observé dans la période. Cette priorisation permettra de favoriser la bonne mise en œuvre de la stratégie de contact-tracing et d'identifier rapidement les personnes contaminées et de maîtriser les contacts autour de ces cas.

- **Soutien logistique à l'activation de la plateforme des professionnels de santé libéraux**

Celle-ci a été réactivée le 16 novembre avec une montée en charge progressive. L'association qui porte la plate-forme dispose d'un coordonnateur (subvention de l'ARS), d'un véhicule de location payé par la ville, de locaux, d'une gestion des déchets et d'une partie du ménage pris en charge par la collectivité. Cette plateforme travaille en lien étroit avec la Plateforme du CHU et les DAC (ex ARESPA). Les locaux mis à disposition pour l'accueil du pôle de coordination des professionnels de Santé sont situés au stade Léo Lagrange (différents bureaux et vestiaires situés sous tribune honneur). Les principes d'activation du pôle sont les suivants : présences des professionnels de santé 7j/7, entre 6 h et 20 h (amplitude maximale) ; présence du coordinateur à mi-temps.

- **Port du masque**

En concertation avec Mme la Maire, le Préfet du Doubs a pris au 1<sup>er</sup> septembre un arrêté de port du masque obligatoire sur un périmètre du centre-ville. C'est également le cas sur les marchés intérieur et de plein-air. La Ville a développé une communication spécifique pour ces lieux publics à forte fréquentation.

Le port du masque est également obligatoire pour les personnes de 11 ans et plus, dans un périmètre de 50 mètres autour des entrées et sorties des écoles, collèges et lycées, 15 minutes avant et après l'ouverture et la fermeture de ces établissements dans un périmètre de 50 mètres autour des entrées et sorties des écoles, collèges et lycées et des installations sportives externes des établissements locaux d'enseignement 30 minutes avant et après l'ouverture et la fermeture de ces établissements ainsi que dans un périmètre de 50 mètres autour des campus et cités universitaires.

La Ville avait organisé au printemps dernier au moment du déconfinement **deux distributions successives de masques jetables puis tissus aux habitants de Besançon** (voir en chapitre VI).

#### **IV. Le soutien aux entreprises de production, au commerce et à l'artisanat**

Le nouveau confinement a imposé à nouveau la fermeture de nombreuses entreprises, en particulier des secteurs du commerce, de l'hôtellerie restauration, établissements culturels et sportifs et ralenti l'activité générale des entreprises de notre territoire.

Grand Besançon Métropole se mobilise à nouveau en urgence pour soutenir la dynamique économique locale dans son ensemble aux côtés de la Ville de Besançon, du CCAS, et en complémentarité avec l'Etat et la Région Bourgogne-Franche Comté, en particulier pour les très petites entreprises quel que soit leur statut juridique.

- **Les soutiens spécifiques apportés par Grand Besançon Métropole**

De nombreux dispositifs sont mis en place par l'Etat, l'URSSAF, la Région, notamment sur les salaires, les prêts garantis, le crédit d'impôt, le renforcement de fonds propres ou le fonds de solidarité nationale, et dernièrement le crédit d'impôt pour les propriétaires bailleurs abandonnant tout ou partie de la charge des loyers commerciaux au profit de leurs locataires dont l'activité est suspendue.

La Région mobilise des dispositifs pour soutenir l'économie de proximité, la relocalisation d'entreprises, le soutien à l'économie sociale et solidaire et la transformation des entreprises, notamment digitale.

GBM s'est associée à la Région dans le cadre du fonds d'avances remboursables (FART : 1 €/ habitant versé par l'EPCI générant un effet levier de mobilisation de 1 € de la Région et 3 € de la banque des territoires) et du Fonds Régional des Territoires (FRT : 1 €/ habitant générant un effet levier de mobilisation de 5 € de la Région) ayant à la fois vocation à soutenir les investissements portés par les TPE en cette période et des actions collectives de redynamisation économique.

Pour autant, la situation reste très tendue pour les petites entreprises du territoire dont l'activité est arrêtée. Aussi, GBM apporte d'autres soutiens spécifiques.

Naviguer dans le dédale administratif des aides mises en place relève pour certaines d'entre elles d'un défi et GBM et la Ville se sont mobilisées aux côtés des acteurs du territoire (CCIT-Etat notamment) pour mettre en place un guichet unique qui apporte les réponses aux entreprises et les accompagne dans leur démarche (3 ETP mobilisés dont 2 par GBM et 1 par la Ville).

GBM apporte :

- du conseil aux TPE en les aidant à finaliser leurs demandes, caler leur stratégie de crise et la mettre en œuvre. 100 000 € ont ainsi été mobilisés pour accompagner 120 TPE.
- une exonération de loyer pour les entreprises locataires de GBM ayant subi une perte d'au moins 20 % de leur chiffre d'affaire
- un soutien direct à la relance de l'activité commerciale par des chèques booster de commerce (100 000 € dont 30 000 € dès 2020) et booster solidarité (150 000 €) accompagnés d'une campagne de communication (30 000 €)
- un soutien au cas par cas des secteurs particulièrement en difficulté comme les boîtes de nuit (300 000 €) ou les clubs sportifs professionnels (avances de subventions sur la saison 2020/2021) (25 000 €).

Conscients des difficultés de trésoreries de petites entreprises dont la survie est en jeu, les élus de la Région et de GBM ont décidé :

- d'accélérer la mobilisation du FRT investissement dès la fin 2020 : + 100 000 €
- d'élargir le bénéfice du FRT fonctionnement actions collectives aux entreprises individuelles (200 000 €)

- de créer un nouveau FRT Trésorerie auquel GBM apportera 1 € / habitant générant là aussi 1 € par effet levier auprès de la Région.

- **Les soutiens spécifiques apportés par la Ville de Besançon**

Outre sa participation au Guichet unique d'accueil des entreprises, la Ville de Besançon, qui n'a pas la compétence Economie propose d'exonérer pour 2 mois supplémentaires les commerçants pour les droits de place (50 000 €), et ceux du marché des Beaux-Arts (42 000 €) ainsi que les entreprises locataires de la Ville (46 000 €) et le Casino (123 000 € correspondant au total à 5 mois d'exonération de loyer sur 2020). De même, les droits de terrasse font l'objet d'une exonération sur l'ensemble de l'année au lieu de 6 mois conduisant à la suppression de l'intégralité des crédits de recette prévus à cet effet (soit 144 000 €).

Une opération chèque booster de commerce est prévue sur le périmètre ville (100 000 €) dont 20 000 € distribués en Pive pour encourager les circuits courts et l'achat local promu par le réseau des commerçants adhérents.

La SEM Micropolis anticipe des difficultés au vu de l'arrêt actuel de son activité. En tant qu'actionnaire la Ville apportera début 2021, 250 000 € d'avance en compte courant d'associés.

En soutien au milieu associatif, des exonérations de loyers sont consenties pour 2 mois supplémentaires pour les associations et ateliers d'artistes locataires de la Ville (50 K€ - impact BP 2021).

Plus spécifiquement, sur le secteur des sports, une anticipation du versement des subventions de fin de saison aux associations de sports amateurs de 125 K€ et des aides d'urgence pour 15 K€ est prévue (financées par des redéploiements de crédits à hauteur de 72,7 K€ et une inscription de crédits complémentaires de 67,3 K€). Les associations de sports de haut niveau bénéficient également d'une anticipation du versement des subventions de fin de saison à hauteur de 130 000 € (financées par redéploiements de crédits à hauteur de 9,5 K€ et une inscription de crédits complémentaires de 120,5 K€).

Enfin, sur le secteur de la Culture, outre un plan de soutien (ci-dessous) un fonds exceptionnel d'acquisition d'œuvres est créé pour 50 K€, financé par des redéploiements de crédits.

## **V. La continuité de la vie sociale, culturelle et sportive**

- **La concertation avec les associations**

Comme lors du 1<sup>er</sup> confinement, le service Vie associative de la direction Vie des quartiers maintient son écoute et son appui aux structures associatives. Ces échanges permettront d'établir un inventaire précis des besoins à moyens termes.

Un soutien aux associations pour la reprise de leurs activités et l'organisation de manifestations, interrompu par le confinement pourra ainsi être envisagé au cas par cas.

Parce que poursuivre une vie sociale et participer à des manifestations et évènements, dans le contexte sanitaire prégnant que nous connaissons, est plus que jamais nécessaire, il est indispensable que chacun soit assuré de la bonne mise en œuvre de mesures sanitaires adaptées. Aussi, Mme la Maire a souhaité dès le début de mandat apporter un soutien aux acteurs associatifs socio-culturels, sportifs, et culturels en termes d'accompagnement sur les activités et manifestations.

- **Des rencontres associatives**

La Ville de Besançon a souhaité apporter un soutien aux associations. Afin de préparer la reprise des activités sportives, associatives ou culturelles, les clubs et associations ont été conviés à des rencontres, en présence de représentants de la Préfecture du Doubs et des services déconcentrés de l'Etat, afin d'exposer au mieux le cadre réglementaire de différentes situations et les modalités de mise en œuvre sur le territoire bisontin.

Les rencontres avec les clubs sportifs (le 31 août), avec les associations (le 22 septembre) et les acteurs culturels (le 14 octobre) ont permis d'apporter un certain nombre de réponses aux questions soulevées par les acteurs de terrain, d'échanger avec les acteurs du territoire sur les difficultés auxquelles ils sont ou seront confrontés et de rappeler les mesures prises par la Ville pour soutenir le secteur et de présenter les actions qu'elle envisage de mettre en œuvre dans les semaines et les mois à venir.

La Direction des sports a demandé la mise en place de référents sanitaires dans chaque club sportif pour l'adaptation des protocoles dans les équipements sportifs et a organisé une nouvelle réunion avec toutes les associations jeudi 26 novembre.

Ces rencontres pourront être renouvelées pour la nouvelle reprise des activités après le second confinement.

#### - **Des guides de recommandations**

Les supports de communication et en particulier les Guides de recommandations sanitaires pour la reprise des activités et pour l'organisation de manifestations et événements, issus des divers textes législatifs parus, sont actualisés au rythme des nouvelles décisions sanitaires nationales et des remontées de terrain des organisateurs de manifestations.

Ces engagements s'adressent non seulement aux organisateurs mais aussi à tous les acteurs qui contribuent à la réalisation des événements.

La Ville de Besançon met également à disposition des outils de communication « A Besançon, partageons les bons réflexes » pour assurer une signalétique dans les locaux ou sur les supports de communication type port du masque obligatoire, distanciation, etc. mais également pour les affiches et flyers des événements.

Un comité interne de coordination des services anticipe les conditions de déroulement des événements et manifestations, en lien avec les services de la Préfecture.

#### • **Un soutien à la Culture**

La crise sanitaire affecte durablement les projets et les activités des artistes, des compagnies et des associations culturelles de notre territoire. Le plan de soutien mis en œuvre par la Ville de Besançon vise d'une part à soutenir la vie artistique et culturelle en apportant une aide exceptionnelle aux projets et aux activités, et d'autre part à sauvegarder l'emploi artistique, culturel et technique ; d'une manière générale, à éviter le délitement du tissu associatif et la disparition d'acteurs amateurs ou professionnels.

Dès le début de la crise, au printemps de cette année, toute une série de mesures d'urgence ont été prises. En octobre, des mesures complémentaires sont mises en œuvre, comme l'exonération de six mois de loyers pour les associations et les artistes locataires de la Ville, ou la création d'un fonds d'aide exceptionnel aux projets.

Pour compléter son plan de soutien, la Ville de Besançon propose aujourd'hui les mesures suivantes :

- le versement d'une avance sur les subventions 2021 aux centres de ressources et aux organisateurs d'événements prévus au premier semestre afin d'apporter à ces associations la trésorerie nécessaire au maintien de leur activité ou à la mise en œuvre de leur projet,
- l'adhésion au GIP Cafés Cultures afin d'encourager les petits lieux de proximité (bars, restaurants) à programmer des concerts et les spectacles professionnels malgré les réductions de jauges imposées par les mesures sanitaires,
- la création d'un fonds exceptionnel d'acquisition d'œuvres pour aider les artistes plasticiens du territoire ; la collection ainsi constituée sera exposée dans des lieux publics de la Ville.

Un rapport spécifique est consacré à ces propositions.

- **Un soutien au sport**

Les clubs ont pu passer sans trop de difficultés le cap du premier confinement, fortement soutenus par les aides et accompagnements apportés par la Ville. Le début de saison 2020/2021 laisse apparaître des situations contrastées ; certaines disciplines ont vu le nombre de pratiquants baisser sensiblement, alors que d'autres, notamment pour les pratiques outdoor, connaissent une croissance du nombre d'adhérents. Globalement, les clubs ont ajusté leurs dépenses aux baisses de recettes attendues.

Ce constat d'une situation relativement maîtrisée risque de ne pas résister à cette nouvelle mise à l'arrêt des clubs début novembre, et **la mise en place d'un soutien global paraît nécessaire pour assurer la pérennité du tissu sportif.**

Ce soutien ne se veut pas uniquement financier mais s'inscrit dans une véritable démarche d'accompagnement des clubs supposant un travail de proximité avec chacun d'entre eux.

L'objectif est d'une part d'assurer dans l'immédiat la trésorerie des clubs en anticipant le versement de subventions normalement attribuées au 1<sup>er</sup> semestre 2021, et d'autre part, de définir pour le printemps 2021 un plan d'accompagnement ciblé des clubs.

Ce soutien bénéficiera à parité aux clubs amateurs et au sport de haut niveau, il est proposé au présent Conseil Municipal.

Pour les locaux, les agents techniques ont été munis de nébuliseurs, afin de renforcer les mesures sanitaires précédemment mises en place. Ces dispositifs permettent de désinfecter efficacement de grands espaces, tels les équipements sportifs, en projetant du produit désinfectant à la manière d'un brumisateuse. Ils permettent un gain de temps non négligeable dans les opérations de nettoyage et de désinfection.

## **VI. Les mesures sociales et action renforcée du CCAS**

Le Centre Communal d'Action Sociale est en première ligne pour répondre durant cette crise aux difficultés sociales des populations les plus vulnérables et à l'isolement des personnes notamment des plus âgés.

- **Une mobilisation maximale des équipes et des agents pour assurer le maintien des services au public et le suivi de leurs démarches**

Les structures du CCAS ouvertes au public maintiennent leurs horaires d'ouverture standards, en aménageant les accès et conditions d'accueil physique dans le respect des protocoles sanitaires.

Des redéploiements d'agents sont en cours pour prévenir toute rupture de service, notamment : affectation au service d'accueil et d'accompagnement social (SAAS) des travailleurs sociaux intervenant habituellement sur les ateliers créatifs.

Le plan de continuité d'activité a été affiné afin de déterminer dans le détail les effectifs et les services prioritaires en fonction d'hypothèses de 25 %, puis de 50 % de taux d'absence des agents. Des redéploiements et des renforts extérieurs au CCAS peuvent être ainsi organisés.

La mobilisation des réservistes issus de la Ville-GBM doit par ailleurs tenir compte des métiers de l'intervention sociale ou médico-sociale qui nécessitent des compétences particulières.

- **Equipements de protection individuelle (EPI)**

Les EPI destinés aux agents font l'objet de commandes de réassorts réguliers et l'état des stocks garantit une marge de sécurité suffisante.

Un stock de tabliers et de blouses-combinaisons est affecté à l'usage des équipes du Service de soutien à domicile dont certains agents peuvent être amenés à intervenir au contact d'usagers Covid+.

- **Autonomie des personnes âgées et handicap**

#### **Maison des Séniors**

La majorité des contacts avec les séniors est en lien avec les actions collectives, les attestations de déplacements et les timbres bus. Les visites à domicile se poursuivent.

#### **Ouverture d'une plate-forme téléphonique pour les personnes isolées**

Dans son action de lutte contre l'isolement, d'accès aux soins, de prévention de l'aggravation des situations sanitaires et sociales, la Maison des Séniors a constitué et centralisé une liste, inspirée de la liste Vigal (vigilance alerte canicule). Cette liste est composée de séniors ou de personnes isolées en situation de handicap souhaitant bénéficier d'un contact téléphonique régulier. Outre les bénéficiaires des timbres bus, les personnes inscrites sur les listes Vigal et réseau Prévenance sont contactés automatiquement, le CCAS a également adressé un courrier d'information à l'ensemble des bisontins de 80 ans et plus (base de données issue des listes électorales) pour leur donner la possibilité d'avoir ces échanges téléphoniques hebdomadaires, et les orienter dans leurs éventuels besoins du quotidien.

Ce courrier n'exclut pas l'inscription spontanée de séniors à partir de 60 ans, le seuil de 80 ans étant une priorité qui coïncide avec l'âge moyen de forte perte d'autonomie. La mise en œuvre de cette plate-forme a fait l'objet d'une communication coordonnée Ville CCAS.

#### **Résidences autonomie**

Dans le cas d'une éventuelle réduction d'effectif du personnel (absentéisme lié à la COVID19) s'agissant d'établissements *non médicalisés*, accueillant en principe des personnes autonomes, seules les prestations indispensables sont assurées (repas du midi et distribution de médicaments) et certaines prestations annexes d'accompagnement (service lingerie...) peuvent être interrompues.

Par ailleurs, afin de maintenir un maximum de vie au sein des établissements et éviter l'isolement des résident(e)s, des aménagements pendant la durée du confinement en cours ont été mis en place : sont maintenus, dans le respect des gestes barrières : sorties à l'extérieur (conformément aux attestations dérogatoires de sorties), interventions des travailleurs sociaux, activités, jeux et intervenants, (mémoire, gym, relaxation, atelier informatique, peinture ...), restauration collective (en respect strict des règles de distanciation), visites dans les appartements (sur protocole renforcé, rdv, registre,...).

#### **En matière d'accessibilité, de handicap et de santé mentale**

Dans une démarche d'accessibilité des informations essentielles liées à la crise sanitaire, une version FALC (facile à lire et à comprendre) de l'attestation dérogatoire de déplacement a été intégrée sur le site internet besançon.fr (et a été reprise dans la presse) et avec l'aide du service communication de la Ville, une traduction vidéo en langue des signes a pu être réalisée.

Les groupes d'entraide mutuelle (GEM), le dispositif du « Un chez soi d'abord » (UCSA), le conseil local en santé mentale (CLSM) poursuivent leurs activités et sont plus que jamais attentifs aux situations individuelles, afin de maintenir l'accompagnement des plus fragiles, dans cette période de confinement anxiogène et source de pertes de repères.

- **Solidarités aux publics vulnérables**

#### **Distribution de masques aux publics fragiles**

Le CCAS a distribué en septembre 6 masques tissus à environ 6000 personnes : personnes sans domicile, bénéficiaires de l'aide alimentaire, habitants des dispositifs de l'Agora, habitants des 5 résidences autonomies, personnes âgées et/ou handicapées accompagnées par le service de soutien à domicile.

#### **Résidence l'Agora**

Vigilance accrue sur le suivi des habitants (1 seul cas de Covid identifié à la résidence l'Agora, l'habitant est isolé) avec la présence du médecin et de l'infirmier sur place.

Des tests antigéniques ont été proposés aux habitants comme aux agents de l'Agora, jeudi 12 novembre. Aucun nouveau cas positif n'a été détecté.

### **Service d'accueil et d'accompagnement social - SAAS**

Les mises à l'abri à l'hôtel ou dans d'autres structures (Foyers Jeunes Travailleurs) se poursuivent via le 115, en lien avec l'Etat et la DDCSPP. Plus de 50 personnes mises à l'abri en 15 jours. Restent quelques personnes à la rue qui refusent les solutions proposées.

La Veille mobile effectuée la maraude quotidiennement sur les horaires d'hiver (13 h - minuit en semaine et 17 h - minuit le week-end)

### **Aide alimentaire**

Les distributions d'aide alimentaire (Croix Rouge, Epigrette, Diaconat, Potages et papotages, Croqu'soleil, Montrapon Distribution Alimentaire, **Frédéric Ozanam** / Saint-Claude, Restaurants du cœur, Secours populaire) (dont distribution pour le public étudiant assuré principalement par la Croix Rouge en lien avec le CROUS) se poursuivent dans le cadre de la coordination des associations assurée par la CCAS. Elles prennent en compte les besoins en urgence ou dépannage. Pour l'instant, il n'y a pas d'explosion du nombre de bénéficiaires qui reste en deçà des pics (supérieur à 1 800 bénéficiaires sur le territoire de Besançon) enregistrés au sortir du 1<sup>er</sup> épisode de confinement aux mois de mai et juin.

La courbe continue cependant d'augmenter avec 1 783 ménages servis dans la semaine du 02 au 06 novembre, contre 1 646 la semaine précédente et 1 752 pour la semaine du 19 au 23 octobre.

Le principe de subventions complémentaires du CCAS aux associations a été acté à la fois pour valoriser leur action au printemps, et aussi répondre aux besoins actuels. C'est donc une troisième enveloppe d'un montant de 50 000 € qui serait répartie à l'occasion du conseil d'administration du CCAS de décembre. Cette nouvelle enveloppe est basée sur une répartition proportionnée aux bénéficiaires servis par chaque structure depuis mars 2020.

La préoccupation actuelle porte sur le renouvellement des stocks de denrées. En effet, les campagnes de collectes dans les commerces alimentaires ont lieu habituellement fin novembre.

### **Bons d'achats commerces**

Le soutien aux familles avec enfants ayant de très faibles revenus : une enveloppe de **150 K€** permettra d'envoyer aux familles ciblées par la Caisse d'Allocations Familiales (quotient familial inférieur à 390) des bons d'achats COMMERCE de 50 euros par enfant à utiliser dans les commerces locaux. Cette dotation permettra de soutenir 1 616 familles représentant 2 910 enfants de plus de 3 ans et de moins de 17 ans au 1<sup>er</sup> novembre 2020.

## **VII. La coordination avec les autres acteurs**

Comme indiqué ci-avant, la coordination entre la Ville, le CCAS et GBM est assurée en période de crise par le Comité stratégique COVID que préside la Maire-Présidente. Il permet aussi de faire le lien avec les services via le Directeur Général des Services et avec le monde médical via la Directrice de l'Hygiène-Santé. Le lien avec le monde hospitalier est assuré directement par la Maire-Présidente au travers du Conseil de Surveillance du CHU.

Cette organisation centralisée permet de mobiliser tous les acteurs locaux en lien direct avec les collectivités et de mobiliser les moyens des services coordonnés au sein du Comité opérationnel COVID.

Le lien avec la Préfecture, depuis le retour de l'état d'urgence sanitaire et du confinement, se fait désormais quotidiennement au travers des visioconférences organisées par le Préfet avec les grandes collectivités chefs-lieux d'arrondissement du Département. Mme la Présidente du Département est également associée à cette instance, comme l'ARS et les différents services de l'Etat, en fonction des urgences et des thématiques (Education nationale, Emploi, Forces de sécurité par exemple). Cette instance permet de prendre connaissance de l'évolution de la situation sanitaire au jour le jour, de confronter les difficultés de chaque collectivité et les réponses à la crise, de faire remonter au niveau national les ressentis du terrain et de mobiliser les énergies pour coordonner les actions, comme c'est le cas par exemple pour les opérations de tests et de dépistages avec les laboratoires bisontins. Cette réunion directement opérationnelle est aussi prolongée par la Préfecture par des réunions régulières où sont invités en visioconférence les parlementaires du département.

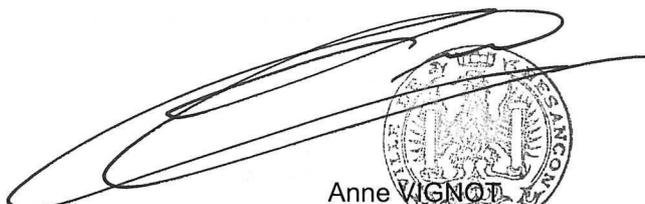
Enfin, s'agissant de la coordination avec le monde économique au sens large, elle est assurée par les Adjointes et les Vice-Présidents de GBM dans leur domaine de compétence (Activités marchandes, sportives, culturelles, associatives). Un travail spécifique a été réalisé par GBM pour assurer la mise en place d'une conférence des acteurs du monde économique, en copilotage avec la CCIT.

La mise en place de cette COMECO se fait par étapes depuis début novembre, même si l'annonce du second confinement a prioritairement mobilisé les énergies pour la mise en place du guichet unique, pour aider commerçants, artisans et petites entreprises à faire face à la situation actuelle. De fait, les liens entre GBM et la Ville sont renforcés pour apporter des réponses communes à la crise, en partenariat avec les divers représentants professionnels.

Enfin, dans le domaine social, c'est le CCAS qui a été désigné une nouvelle fois comme l'opérateur de la Ville et le coordonnateur des actions de terrain avec les associations, mais aussi les services de l'Etat et du Département.

**Le Conseil Municipal prend connaissance de ce rapport d'information, et des différentes propositions de mesures de soutien qui lui sont soumises et détaillées dans les différents rapports qui suivent.**

Pour extrait conforme,  
La Maire,

  
Anne VIGNOT



**Budget Principal**  
**Direction des Finances**  
 Situation au 13 novembre 2020

**VILLE DE BESANCON**

**Etat des inscriptions de crédits en recettes et en dépenses en lien avec la crise sanitaire COVID 19**

Pôle ou Direction	Nature	Recettes	Impacts pris en compte	Dépenses	Impacts budgétaires
<b>Incidences budgétaires dans le cadre du Budget PRIMITIF 2020</b>			<b>-2 990 672 €</b>		<b>2 622 642 €</b>
Sports	Fermeture gymnases, piscines , patinoire	Perte recettes entrées:/ leçons piscines - patinoire - gymnases	-573 100 €	Dépenses en moins (dont locations, consommation eau) et en plus (nouvelles dépenses de protocole sanitaire)	11 000 €
Sports	Annulation Raid handi fort		0 €	Diminution de dépenses liées à l'annulation	-15 000 €
Education	Restauration scolaire/périscolaire	Baisse des recettes des familles pour le périscolaire du midi 1 mois complet Restauration scolaire (hors vacances scolaires)= 200 k€	-484 000 €	Baisse des dépenses d'alimentation pour la production de repas : la production est passée de 5500 repas à 135 repas pour le service de garde	-254 590 €
Education	Aide sociale pour les familles confinées = 820 chéquiers alimentation pour familles à faibles revenus			Dépense supplémentaire	83 400 €
Petite Enfance	Fermetures crèches	Perte de recettes famille	-463 000 €	Diminution des dépenses de fonctionnement suite fermeture : Couches jetables, lavages couches durables, matériels pédagogiques...	-21 000 €
Sécurité et Tranquillité Publique	Droits d'occupation du domaine public (marchés, terrasses...) et Droits de place	Exonération droits de mars à juillet pour terrasses, étalages (75 000 €) Remboursement loyers mars commerçants marché Beaux Arts (21 000 €), Baisse recettes marché plain air et foires (67 500 €)	-163 500 €		
Tourisme	Casino	Perte de taxe sur les jeux : 1 mois taxe jeux = 150 K€ (mars 2019)	-500 000 €		
Culture	Fermeture équipements (musées, bibliothèques...)	Perte recettes billetterie, boutiques (hors bibliothèques gratuites) et réceptifs. MBAA: - 104 000 MDT: - 62 000 Cita: - 580 000 MVH: - 13 000	-759 000 €		
Culture				Bibliothèques Media Doo Augmentation de la part incombant à la Ville Augmentation du nombre d'abonnés	50 000 €
Ressources Humaines	Surcoût RH			Prime exceptionnelle	150 000 €
Ressources Humaines	Heures exceptionnelles, indemnité travail dimanche et jours fériés vacances				-172 000 €
Finances	Droits de mutation		-400 000 €		
Voirie	Stationnement surface et Forfait post-stationnement	perte de recettes (horaire + abonnements) 16 mars au 1er juin = - 363k€ 1er juin au 30 septembre = -140k€ Perte FPS (3 mois) = -190k€	-503 000 €	Légère baisse des dépenses (diminution des charges de fonctionnement )	-30 000 €
Voirie	Fourrière	Perte recettes 1 mois de fourrière = 30 k€	-60 000 €		
Maîtrise énergie	TFCE en recettes et Energie en dépenses	Taxe sur l'électricité = environ 15% de baisse de consommation sur la durée de confinement (8 semaines) soit 2% de perte	-50 000 €	Consommation d'énergie de la Ville (fermeture d'établissements totale ou partielle)	-80 000 €
Espaces verts	Recette entretien espaces verts bailleurs sociaux	Pertes de recettes au prorata de la période de confinement sans entretien de ces surfaces	-12 000 €		
Parc Auto	Courriers aux bisontins			Dépense supplémentaire ( impression et mise sous pli courriers envoyés aux bisontins 19080€, affranchissement courrier 14000€)	33 080 €
Parc Auto	Frais annexes distribution masques (alimentation...)			Dépense supplémentaire	16 000 €
Service Magasins	Produits d'entretien et EPI (masques, gants, blouses...)	Remboursement de Grand Besançon Métropole	976 928 €	dépense supplémentaire (dont achat pour 280 K€ de masques avec Région)	2 826 752 €
DSI	Diminution cout copies copieurs imprimantes et coût copie papier imprimerie				-50 000 €
Culture	Subvention budget Archéologie (augmentation car travaux de fouilles en diminution)				75 000 €
<b>Incidences budgétaires dans le cadre de la Décision Modificative n° 1-2020</b>			<b>-439 222 €</b>		<b>491 830 €</b>
<b>1) Au titre du fonctionnement</b>					
<b>a) Mouvements financés par mobilisation dépenses imprévues</b> (pour le fonctionnement financement des pertes de recettes ou augmentation de dépenses par mobilisation des dépenses imprévues pour €.					
Commerce	Chèque cadeaux pour la population (partenariat avec l'Office de Commerce et d'Artisanat et La Pive)				100 000 €
Commerce	Soutien complémentaire de la Ville à l'Union des Commerçants de Besançon				10 000 €
Sports	Remboursement aux usagers des activités aquatiques dans les piscines				65 000 €
Hygiène Santé	Développement significatif des ambassadeurs de gestes barrière				32 500 €
Magasins	Reconstitution stock de masques et produits de désinfection				113 000 €
Magasins	Acquisition de nébuliseurs et produits correspondants pour désinfection optimisée des équipements sportifs et scolaires				87 000 €
Parc Auto	Acquisition 50 distributeurs de gel hydro alcoolique				15 000 €
Conseil de Gestion	Exonérations au titre des loyers aux entreprises locataires de la Ville		-41 253 €		
Conseil de Gestion	Soutien aux associations et structures partenaires locataires de la Ville par une exonération de loyers et redevances pour une durée de 6 mois Bénéficiaires : associations locataires de la Ville (environ 150), les établissements culturels (Rodia, Cdn, les 2 scènes) et pour les redevances d'occupation l'Etrier bisontin pour le centre équestre et l'exploitant du restaurant piscine La Fayette.		-369 369 €		
Sécurité et Tranquillité Publique	Taxe de stationnement des taxis		-3 600 €		

## VILLE DE BESANCON

### Etat des inscriptions de crédits en recettes et en dépenses en lien avec la crise sanitaire COVID 19

Pôle ou Direction	Nature	Recettes	Impacts pris en compte	Dépenses	Impacts budgétaires
Sécurité et Tranquillité Publique	Droits de place marchés plein air et foires (exonération de 2 mois juillet aout 2020)		-25 000 €		
b ) Mouvements financés sans redéploiements de crédits =					
Communication	Dépenses dans le cadre du Covid 19: newsletter quotidienne, plateforme d'entraide en ligne, campagnes radios, acquisitions stickers distanciation physique				39 330 €
DSI	Diminution de la prévision budgétaire imprimerie (maintenance et fournitures) suite à baisse d'activités				-20 000 €
<b>2) au titre de l'investissement</b>					
	Subvention exceptionnelle d'investissement pour l'aménagement des locaux de la ressource étudiante				50 000 €
<b>Incidences budgétaires dans le cadre de la Décision Modificative n° 2-2020</b>			<b>-405 000 €</b>		<b>531 449 €</b>
<b>1) Au titre du fonctionnement</b>					
<b>a) Mouvements financés par mobilisation dépenses imprévues</b> (pour le fonctionnement financement des pertes de recettes ou augmentation de dépenses par mobilisation des dépenses imprévues pour le solde disponible .					
Tourisme	Diminution redevance fixe 2020 due par STTM pour casino (réduction de 5 mois - mesures d'urgence 2ème confinement)		-123 000 €		
Sécurité et Tranquillité publique	Exonération de 2 mois des droits de place commerçants Marché Beaux Arts (mesures d'urgence 2ème confinement)		-42 000 €		
Sécurité et Tranquillité publique	Exonération droits de terrasses (période de 6 mois - mesures d'urgence 2ème confinement) Exonération sur la totalité de l'année		-144 000 €		
Sécurité et Tranquillité publique	Exonération des droits de place (mesures d'urgence 2ème confinement)		-50 000 €		
Gestion Patrimoine Immobilier	Exonération loyers et charges des entreprises locataires Ville (mesures d'urgence 2ème confinement) - non appel des sommes dues 2 à 3 mois (selon activité)		-46 000 €		
Economie	Chèques Booster (mesures d'urgence 2ème confinement)				100 000 €
Sports	Fonds de soutien aux associations sportives (mesures d'urgence 2ème confinement) - soutien sport amateurs porté à 125 000 € + 15 000 € aide d'urgence (dont 72 760 € financés par redéploiement)				67 240 €
sports	Fonds de soutien aux associations sportives (mesures d'urgence 2ème confinement) - soutien sport haut niveau 130 000 € (dont 9 521 € financés par redéploiement de crédits)				120 479 €
Culture	Fonds de soutien associations culturelles				
b ) Mouvements financés avec redéploiements de crédits =					
Sports	Fonds de soutien aux associations sportives (mesures d'urgence 2ème confinement) - soutien sport amateurs porté à 125 000 € + 15 000 € aide d'urgence (dont 72 760 € financés par redéploiement)				72 760 €
sports	Fonds de soutien aux associations sportives (mesures d'urgence 2ème confinement) - soutien sport haut niveau 130 000 € (dont 9 521 € financés par redéploiement de crédits)				9 521 €
<b>1) Au titre de l'investissement</b>					
a ) Mouvements financés avec redéploiements de crédits =					
Action culturelle	Redéploiement de crédits pour soutien projet de création d'un fonds exceptionnel d'acquisition d'œuvres suite à la crise sanitaire				50 000 €
b ) Mouvements financés sans redéploiements de crédits =					
DSI	Dépenses services communs DSI : licences antivirus informatique et acquisition de 130 PC portables dans le cadre de la COVID				111 449 €
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>-3 834 894 €</b>		<b>3 645 921 €</b>
dont fonctionnement			-3 834 894 €		3 434 472 €
dont investissement			0 €		211 449 €

L'impact en BP était estimé à 6 M€ au total. Toutefois, de CA à CA, compte tenu de la projection d'une consommation intégrale des dépenses imprévues (non consommées en 2019), l'impact sera de l'ordre de 7 M€, sous réserve des réalisations effectives de l'année notamment en recettes.